



Zolesio Emmanuelle

Anonymiser les enquêtés

Pour citer l'article

Zolesio Emmanuelle, « Anonymiser les enquêtés », dans *revue $\dot{a}$ Interrogations ?*, N°12 - Quoi de neuf dans le salariat ?, juin 2011 [en ligne], <https://revue-interrogations.org/Anonymiser-les-enquetes> (Consulté le 3 juillet 2024).

ISSN 1778-3747

Tous les textes et documents disponibles sur ce site sont, sauf mention contraire, protégés par la [Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 France](#).



Introduction

Nécessité déontologique destinée à préserver l'anonymat des enquêtés, l'anonymisation est aussi une opération qui peut revêtir un sens sociologique. La considérer comme autre chose qu'une simple opération technique permet en effet d'enrichir l'analyse et de donner des indices sociologiques à son lecteur, orientant ainsi avec pertinence la lecture des cas exposés. Cette fiche technique propose quelques « *ficelles du métier* » à l'attention des étudiants afin de ne pas envisager l'anonymisation de façon déconnectée du reste de l'analyse des entretiens. Nous passerons en revue les opérations d'anonymisation qui restent en-deçà de l'analyse sociologique (ce que nous appelons le « *degré zéro de l'anonymisation* ») avant d'exposer comment l'anonymisation peut prendre un sens sociologique. Enfin, nous exposerons quelques tours de main pratiques pour anonymiser dans les cas où les enquêtés se connaissent et peuvent se reconnaître, en dépit des changements de noms opérés par le sociologue. En effet, dans les cas où l'enquêteur offre un retour à ses enquêtés en leur faisant lire les résultats de sa recherche, la vigilance doit être accrue en ce qui concerne les règles d'anonymisation.

Le degré zéro de l'anonymisation

Une première façon d'anonymiser, pratiquée de façon courante dans les premiers mémoires d'étudiants, consiste à garder simplement le prénom de l'enquêté, considérant par exemple qu'il existe une multitude d'élèves qui s'appellent « *Nicolas* » ou « *Virginie* » et que pour n'importe quel lecteur, il sera impossible d'identifier les cas. Ceci est vrai à condition toutefois d'avoir pris soin d'anonymiser également le nom de l'école et de la commune où sont scolarisés ces élèves. Ils peuvent alors devenir des élèves de CM1 lambda. Anonymiser les noms de lieux peut en passer par la désignation par la première lettre de la ville, ou encore par l'invention de noms d'emprunts (Villedefrance, Autreville...), à condition toutefois de préciser quelques caractéristiques de ces noms de lieux (« *ville de plus de 100.000 habitants* », « *banlieue ouvrière* »...).

De la même façon, pour des adultes ou des professionnels, plutôt que de les désigner par le prénom, on pourra parler de Monsieur A. ou de Madame B., en changeant les initiales des noms de famille. Reste que l'on a alors seulement vingt-six possibilités et que le lecteur peut se perdre dans les différentes lettres. En créant des initiales doubles pour les enquêtés (Madame A. B.), on augmente les possibilités mais on obtient des noms quelques peu dépersonnalisés. Là encore, mieux vaut changer les initiales réelles des noms des enquêtés car une Emmanuelle Zolesio devenue « *Madame E. Z.* » est facilement identifiable en dépit de cette pseudo-anonymisation.

D'autres techniques sont couramment employées par les étudiants qui font leurs premiers pas dans l'enquête de terrain. La tentation peut être forte d'introduire un peu d'humour dans les mémoires et de puiser dans les « *Monsieur et Madame ont un fils, comment l'appellent-ils ?* ». Des médecins nommés le Docteur Alain Farctus ou le Docteur René Patite(1) peuvent certes amuser le lecteur, mais demeurent problématiques. De même que la mobilisation de noms de fictions. En effet, désigner son enquêté Benjamin Malaussène ou encore le Docteur Knoch, ne va pas sans suggérer au lecteur un halo de connotations entourant ces enquêtés qui peut s'avérer en décalage complet avec la réalité empirique et qui, quand bien même il serait pertinent, poserait problème par la superposition d'un univers fictionnel et d'un univers sociologique bien incarné.

Enfin, dernière trouvaille des étudiants : demander aux enquêtés eux-mêmes quel nom ils voudraient voir figurer dans le compte-rendu d'enquête. Ainsi un enquêté admirateur des *Cités d'or* pourrait demander à se faire appeler Tao. Le lecteur supposera alors à tort une origine vietnamienne. De même, un enquêté qui se donnerait un prénom américain pourrait laisser croire à une origine étrangère ou à une appartenance potentiellement erronée aux classes populaires. Autrement dit, en faisant choisir un nom d'anonymisation à l'enquêté, on ne maîtrise pas les mauvaises interprétations qui peuvent naître des connotations de ce nom et le lecteur risque de mal situer socialement l'enquêté. Mieux vaut donc que l'enquêteur soit maître dans le choix du nom d'emprunt et qu'il donne un sens sociologique à cette opération d'anonymisation.

Pertinence et sens sociologique des noms

Les derniers exemples d'anonymisation exposés, choisis au hasard ou laissés à la discrétion de l'enquêté posent en effet problème car ils n'ont pas été choisis par l'enquêteur de façon significative selon des principes

d'analyse sociologique. Il se trouve en effet que les noms, comme les prénoms, ne sont pas construits ni distribués au hasard dans la population, et qu'ils ne sont pas porteurs des mêmes connotations : celui qui téléphone pour la première fois à François-Xavier de la Varenne ou à Mohamed Djeghmoun ne s'attendra pas au même profil sociologique de son interlocuteur à l'évocation de son nom. Dans un cas, on s'attend à retrouver une position sociale élevée avec un nom à particule et un prénom plutôt choisi par la bourgeoisie et l'aristocratie. Dans le second cas, le lecteur pourra présupposer une origine, sinon une nationalité étrangère pour l'enquêté. Ce sont ces premiers indicateurs significatifs et porteurs d'un premier sens sociologique, repérables même par le sens commun, qu'il faut essayer de conserver en anonymisant les noms des enquêtés. Ainsi faudra-t-il conserver la particule dans le premier cas, et la consonance étrangère du nom et du prénom dans le second cas. Car le prénom est véritablement « *un indicateur de position sociale : l'âge et le sexe peuvent être facilement estimés, le milieu social globalement* »(2), même si le risque d'erreur est plus grand. Il appartient donc au sociologue qui retranscrit de faire apparaître ces indications sociales – déterminismes familiaux, régionaux, religieux ou culturels – qui sont déjà autant d'éléments significatifs pour l'analyse des cas étudiés.

Un prénom mixte devra donc être changé par un autre prénom mixte pour comprendre l'ambiguïté qui conduit un administratif à écrire « *Bonjour Monsieur* » à une femme qui porte un prénom mixte, autorisant la confusion. De même, si un enquêté est d'origine familiale protestante prononcée, il sera exclu de le prénommer Jean-Marie. S'il est Breton et qu'il se prénomme Goulven, il sera bon de trouver un autre saint célébré en Bretagne en guise de remplacement. S'il est d'origine tunisienne mais que ses parents ont choisi un prénom typiquement français, il faudra choisir un autre prénom français afin de traduire cette acculturation(3). Il peut être pertinent aussi, si l'on apprend qu'une fillette a été appelée Ophélie en rapport à l'œuvre de Shakespeare, de trouver un équivalent structural en la prénommant par exemple Bérénice, autre prénom figurant dans les listes de prénoms 'B.C.B.G.' à donner à son enfant, faisant référence cette fois à la tragédie de Racine. En revanche, si l'on apprend que ses parents l'ont prénommée ainsi car ce sont de fervents admirateurs d'Ophélie Winter, il conviendra de trouver un autre prénom de star tout aussi populaire.

Le célèbre ouvrage sociologique de Philippe Besnard et Guy Desplanques(4) peut ainsi fournir un excellent outil pour trouver des prénoms équivalents du point de vue de l'origine régionale, de la connotation religieuse, de la génération d'appartenance de l'enquêtée ou encore de sa fréquence et de son caractère plus ou moins distinctif, au sens bourdieusien du terme. Ainsi Martine Court précise-t-elle dans une note de bas de page que son choix d'anonymisation se soit porté vers le prénom Mathurin pour un de ses enquêtés :

« *Selon P. Besnard, le prénom que porte Mathurin est en effet « rarissime » en 2001, puisqu'il est donné à seulement 30 à 60 enfants nés cette année-là. (Comme tous les prénoms mentionnés jusqu'ici, « Mathurin » est un prénom d'emprunt visant à préserver l'anonymat de l'enquêté. Ce prénom-là et le prénom véritable de l'enquêté dont il est question ici sont toutefois strictement équivalents en ce qui concerne leur fréquence au sein de la population née en 2001)* »(5). »(6)

En effet, ce prénom « *rarissime* » était significatif de l'aversion des parents de Mathurin pour le 'commun'. Le choix du prénom des enfants est ainsi un indicateur d'une volonté de distinction bien plus large qui conduit les parents à aller en vacances au camping mais à choisir un camping 'particulier' où les campeurs ont beaucoup plus d'espace que dans les campings traditionnels ; à rejeter le foot, considéré comme loisir trop 'commun' ; ou encore à être ravis que leur fils ne prenne pas de cours de piano mais fasse de la composition parce que cela lui permet de se distinguer des autres élèves de son école de musique (« *Pendant les auditions, (ils font) autre chose qu'une simple démonstration d'un morceau qu'ils ont travaillé avec le professeur. Là, ils peuvent faire des improvisations, ils peuvent écrire des choses, bon ça sort un peu (de l'ordinaire ?)* »)(7). Il était donc sociologiquement pertinent pour le lecteur que soit retranscrite cette inclination pour le 'hors du commun' dans le choix du prénom de leur fils car elle faisait sens avec le reste des éléments d'analyse.

Autre exemple, tiré de la thèse de Geneviève Pruvost sur les femmes policiers(8). L'auteur a fait le choix de ne pas respecter les consonances étrangères dans les noms de ses enquêtées, en partie car ce n'était pas essentiel pour son sujet de comparer les origines. Par contre, il était essentiel que l'on identifie rapidement le grade policier de ses 128 enquêtés. Aussi a-t-elle fabriqué des noms propres à partir des premières lettres de ces grades : « *Gard-* » pour gardien de la paix, « *Brig-* » pour les brigadiers, « *Lieut-* » pour les lieutenants, « *Cap-* » pour les capitaines, « *Comman-* » pour les commandants, « *Off-* » pour les officiers, etc. Elle a adjoint à ces racines de noms des suffixes variés pour désigner toutes ses gardiennes de la paix (Mme Gardag, Mme Garduc, Mme Gardella, Mme Gardamor, Mme Gardid...) ou ses femmes lieutenants (Mme Lieutomille, Mme Lieutac, Mme Lieutec...), etc. On voit que les possibilités offertes sont infinies. Par ailleurs, quelques

combinaisons originales fondées sur ce modèle permettent de voir l'évolution de carrière des enquêtées. C'est le cas pour Madame Garlieutic par exemple, qu'on identifie tout de suite comme une gardienne de la paix devenue lieutenant (par promotion interne).

Il est donc possible, et même souhaitable d'apporter un sens sociologique à l'opération d'anonymisation. Mais il est une contrainte supplémentaire lorsque le chercheur entend faire lire le compte rendu d'enquête à ses enquêtés qui appartiennent à une même communauté : celle de garantir la confidentialité des propos afin que les enquêtés ne se reconnaissent pas entre eux.

Garantir la confidentialité des propos pour une communauté restreinte

Lorsque le sociologue débutant anonymise pour la première fois ses enquêtés, il peut être tenté, par souci de mémorisation de ses (plus ou moins) nombreux noms anonymisés d'enquêtés, d'opter pour des moyens mnémotechniques faciles. Ainsi pourra-t-il nommer l'instituteur Loiseau « *Monsieur Pinson* » ou « *Monsieur Moinot* ». Si un tel procédé ne révèle en rien le nom de l'enquêté pour une communauté de sociologues qui ne connaissent pas la commune ou l'école de cet instituteur, en revanche, l'anonymat est d'avance levé si les instituteurs de ladite école ont accès au compte rendu final de l'apprenti chercheur. Autrement dit, un premier conseil consisterait à préconiser d'éviter ce genre de moyens mnémotechniques qui dévoilent trop facilement l'identité des enquêtés et posent ainsi des problèmes éthiques et déontologiques.

Comme le soulignent Aude Béliard et Jean-Sébastien Eideliman, « *contrairement à ce que laissent entendre nombre de codes et de manuels d'éthique des sciences sociales, confidentialité et anonymat sont (...) les deux faces d'un même problème, celui de garantir aux enquêtés une dissociation entre leur parole – parfois aussi leurs actes – et leur identité, soit par rapport à ceux qui les connaissent, autres enquêtés ou proches (confidentialité), soit par rapport à la masse anonyme des lecteurs potentiels (anonymat) [et] cette intrication des jeux d'anonymat et de confidentialité concerne tous les chercheurs en qui travaillent en milieu d'interconnaissance* »⁽⁹⁾. Le chercheur doit donc être particulièrement vigilant lorsque sa recherche s'adressera (au moins en partie) à la communauté restreinte dans laquelle il a pu enquêter. Il doit avoir à l'esprit que les enquêtés chercheront à voir dans la recherche une sorte de roman à clés où ils pourront identifier leur cas et s'identifier les uns les autres. Si Geneviève Pruvost a fait le choix d'anonymisation déjà présenté, en négligeant d'indiquer des noms de familles à consonances étrangères pour ses enquêtées issues de l'immigration, c'est aussi parce que celles-ci sont peu nombreuses dans la police et qu'elles auraient été immédiatement reconnues par leurs pairs. De la même façon, le prénom Goulven, déjà évoqué plus haut, est évidemment facilement identifiable et s'il est le seul breton d'une promotion, le fait même de remplacer son nom par un prénom breton révélera son identité. Une autre stratégie peut consister à donner une autre origine régionale ou nationale aux enquêtés dont on veut signaler l'importance de cette propriété. Ainsi une origine bretonne pourra être changée en une origine basque ou corse (d'autant plus s'il y a d'autres basques ou corses dans la promotion étudiée), une origine tunisienne contre une origine marocaine, etc., pourvu que l'on trouve des équivalents symboliques qui donnent le même sens sociologique à ces singularités dans l'analyse.

Aude Béliard et Jean-Sébastien Eideliman proposent des techniques d'anonymisation tout à fait adaptées pour des enquêtes se déroulant dans des milieux de forte interconnaissance. En effet, leurs terrains les ont amenés à interviewer plusieurs membres d'une même famille (sur le cas d'enfants handicapés mentaux par exemple). L'enjeu de confidentialité était particulièrement fort dans ce contexte car l'enquêteur aurait pu chambouler le fonctionnement et l'équilibre familial en révélant ce que les uns ou les autres avaient dit des autres membres de la famille. Une stratégie adoptée a consisté à suivre l'exemple expérimental de Mary Carol Hopkins⁽¹⁰⁾ : « *La solution que nous retenons est de reconstituer des cas fictifs en mélangeant plusieurs parties de différents cas ou en modifiant la structure, par exemple familiale, d'un cas, de façon à ce qu'une personne qui se reconnaît elle-même ne puisse pas en déduire systématiquement que les autres personnes présentées dans le cas sont ses proches. Une telle opération nécessite plusieurs découplages : d'abord entre l'analyse (qui est menée sur les cas réels) et l'exposition des résultats (qui consiste à mélanger les cas sans modifier les conclusions) ; ensuite entre la communauté des lecteurs (qui n'ont accès qu'aux cas reconstruits) et la communauté scientifique (à la disposition de laquelle il faut tenir un document précisant comment se présentaient les 'vrais' cas et comment ils ont été mélangés pour construire les cas exposés dans le texte* »⁽¹¹⁾. On peut donc selon cette stratégie recomposer des configurations familiales : au lieu d'imaginer que la famille Alambert a deux fils et une fille, on peut imaginer qu'elle ne comporte qu'un fils et une fille et fusionner le discours des deux filles. Si l'on a interrogé les parents et une tante, on pourra imaginer que l'on a interrogé les parents et une cousine. Etc.

Le fait de fusionner des cas ensemble et de mélanger les propos de deux enquêtés différents (mais qui sont cohérents entre eux et vont dans le même sens) permet de garder l'ambiguïté du cas. De la même façon, nous avons adopté en thèse le parti pris de donner deux noms à un même enquêté dont l'identification du cas aurait été problématique pour l'enquêté : le chirurgien particulièrement misogyne responsable de l'éviction du service de chirurgie de l'enquêtée Marie Laborie, qui dénonce vigoureusement son attitude, a un autre nom que dans le reste de l'analyse au moment où nous évoquons cette situation délicate(12). Aude Béliard et Jean-Sébastien Eideliman précisent ainsi à juste titre que « *l'efficacité de cette solution de garantie de la confidentialité repose en partie sur le fait qu'elle est annoncée et explicite dans la rédaction du compte rendu d'enquête : plus l'annonce que les cas présentés sont des reconstructions est claire, plus les enquêtés auront des doutes à la lecture (en se demandant si c'est vraiment dans leur famille qu'une personne a eu tel ou tel propos) et moins ils seront incités à chercher à reconnaître leur propre famille* »(13).

Conclusion

Il semble important que l'anonymisation des enquêtés soit autre chose qu'une simple opération technique, mais qu'au contraire, l'analyse sociologique préside aux choix opérés par le chercheur pour trouver un nom d'emprunt. Ce sens sociologique donnera en effet des indicateurs précieux aux lecteurs pour la compréhension des cas évoqués. Si le compte rendu d'enquête s'adresse aux enquêtés eux-mêmes et, en particulier, à des communautés restreintes d'enquêtés ou caractérisées par une forte interconnaissance, l'anonymisation devra être particulièrement attentive à respecter la confidentialité des propos et des techniques plus complexes de fusion des cas pourront être appliquées.

Bibliographie

- Béliard Aude et Eideliman Jean-Sébastien, « Au-delà de la déontologie. Anonymat et confidentialité dans le travail ethnographique », in Didier Fassin et Alban Bensa (dir.), *Les Politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques*, Paris, La Découverte, 2008, p. 123-141.
- Besnard Philippe, « Pour une étude empirique du phénomène de mode dans la consommation des biens symboliques : le cas des prénoms », *Archives européennes de sociologie*, 1979, n° 20, p. 343-351.
- Besnard Philippe et Desplanques Guy, *La cote des prénoms en 2004. Connaître la mode pour bien choisir un prénom*, Paris, Balland, 2003 [1ère éd., *Un prénom pour toujours. La cote des prénoms hier, aujourd'hui et demain*, Balland, 1986 ; mis à jour chaque année avec les données de l'Insee].
- Besnard Philippe et Desplanques Guy, « Les catégories socioprofessionnelles à l'épreuve de la stratification temporelle des goûts », *Revue française de sociologie*, 1999, n° 40, p. 97-109.
- Besnard Philippe et Grange Cyril, « La fin de la diffusion verticale des goûts ? Prénoms de l'élite et du vulgum », *L'Année sociologique*, 1993, n° 43, p. 269-294.
- Court Martine, *La socialisation corporelle des enfants : différences entre garçons et filles et variations inter-individuelles. Les exemples du sport et des pratiques d'embellissement du corps*, thèse de sociologie sous la direction de B. Lahire, université Lyon II, mai 2008.
- Hassoun Jean-Pierre, « Le choix du prénom chez les Hmong au Laos puis en France. Diversité, complexification et processus d'individuation », *Revue française de sociologie*, 1995, n° 36, p. 241-271.
- Hopkins Mary Carol, « Is anonymity possible ? Writing about refugees in the United States », in Brettell Caroline B.. (dir.), *When the Reader Reads What We Write : the Politics of Ethnography*, Westport, Bergin & Garvey, 1993, p.121-129.
- Pruvost Geneviève, *Profession : policier. Sexe : féminin*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2007.
- Streiff-Fenart Jocelyne, « La nomination de l'enfant dans les familles franco-maghrébines », *Sociétés contemporaines*, 1990, n° 4, p. 5-18.

● Zolesio Emmanuelle, *Socialisation professionnelle des chirurgiens*, mémoire de D.E.A. de sociologie, sous la direction de B. Lahire, Université Lyon II, 2004.

● Zolesio Emmanuelle, *Chirurgiens au féminin ? Socialisation chirurgicale et dispositions sexuées de femmes chirurgiens digestifs*, thèse de sociologie, sous la direction de B. Lahire, Université Lyon 2, 2010.



Notes

(1) E. Zolesio, *Socialisation professionnelle des chirurgiens*, mémoire de D.E.A. de sociologie, sous la direction de B. Lahire, Université Lyon II, 2004.

(2) B. Coulmont, « Le choix du prénom », 30 janvier 2006, <http://coulmont.com/classes/2005-pr...>

(3) J.-P. Hassoun, « Le choix du prénom chez les Hmong au Laos puis en France. Diversité, complexification et processus d'individuation », *Revue française de sociologie*, 1995, n° 36, p. 241-271 ; J. Streiff-Fenart, « La nomination de l'enfant dans les familles franco-maghrébines », *Sociétés contemporaines*, 1990, n° 4, p. 5-18.

(4) Intitulé dans sa première édition de 1986 *Un prénom pour toujours*, l'ouvrage de Philippe Besnard et Guy Desplanques a été mis à jour chaque année avec les données de l'Insee et est devenu un classique de sociologie sous le titre *La cote des prénoms* (P. Besnard et G. Desplanques, *La cote des prénoms en 2004. Connaître la mode pour bien choisir un prénom*, Paris, Balland, 2003).

(5) P. Besnard et G. Desplanques, *La cote des prénoms en 2001*, Paris, Balland, 2001.

(6) M. Court, *La socialisation corporelle des enfants : différences entre garçons et filles et variations inter-individuelles. Les exemples du sport et des pratiques d'embellissement du corps*, thèse de sociologie sous la direction de B. Lahire, université Lyon II, mai 2008, p. 320.

(7) Ibid. p. 319-320.

(8) P. Geneviève, *Profession : policier. Sexe : féminin*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2007.

(9) A. Béliard et J.-S. Eideliman, « Au-delà de la déontologie. Anonymat et confidentialité dans le travail ethnographique », in D. Fassin et A. Bensa (dir.), *Les Politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques*, Paris, La Découverte, 2008, p. 124.

(10) M. C. Hopkins, « Is anonymity possible ? Writing about refugees in the United States », in Brettell Caroline B. (dir.), *When the Read What We Write : the Politics of Ethnography*, Westport, Bergin & Garvey, 1993, p.121-129.

(11) A. Béliard et J.-S. Eideliman, *op. cit.*, p. 138.

(12) E. Zolesio, *Chirurgiens au féminin ? Socialisation chirurgicale et dispositions sexuées de femmes chirurgiens digestifs*, thèse de sociologie, sous la direction de B. Lahire, Université Lyon 2, 2010.

(13) A. Béliard et J.-S. Eideliman, *op. cit.*, p. 138-139.